

Conseil du 26 mai

La position des élus minoritaires

Mme le maire nous demande de nous prononcer lors du conseil municipal du 26 mai sur une modification du règlement intérieur.

Elle avait tenté de l'imposer subrepticement à la fin du dernier conseil. Sans d'ailleurs motiver sérieusement ce changement de règlement intérieur. Le seul prétexte invoqué était que les services passaient trop de temps à la préparation des conseils... « Pas besoin de réunir 29 conseillers pour délibérer sur les facturations de quelques euros au CCAS. » Soit, ce point réglé par une convention, il reste une masse de délibérations (une trentaine par conseil) qu'il faudra bien traiter, donc rédiger la note de synthèse, exposer en conseil, peut-être même débattre ou simplement préciser des points... Un conseil tous les deux mois, c'est donc 60 points à l'ordre du jour. Clairement, pour nous, la raison invoquée est un faux prétexte.

Pour 2015, le calendrier retenu ne prévoit que 7 réunions du conseil, au lieu de 11 comme c'était le cas jusqu'en 2014. Le vote de ce soir i donnera la possibilité de n'en réunir plus que 4 par an...

Aujourd'hui, nous refusons la modification du règlement intérieur parce que réduire le nombre de réunions au strict minimum pour une commune de près de 8000 habitants est impensable. Et nous nous interrogeons sur les motifs de cette proposition ; nous y voyons deux raisons possibles.

La première est que vous ne voulez pas présenter de projets significatifs pour notre commune, donc il est inutile de réunir le conseil... On pourrait même penser que vous ne voulez pas en porter du tout, au nom d'un libéralisme : la puissance publique n'ayant à vos yeux que peu de légitimité à intervenir et les moyens qu'elle se donne sont une entrave à la liberté des acteurs économiques et une spoliation des contribuables.

La deuxième tient à votre refus du débat démocratique que vous manifestez déjà lors des conseils : réduire à la portion congrue les occasions pour les élus minoritaires d'exprimer un autre point de vue que le vôtre. Seuls quelques élus actifs et les services municipaux auraient le droit de travailler sur des dossiers qui sont pourtant le projet commun de notre cité.

La vie municipale, ce sont des projets débattus avec la population et tous ses élus puis mis en œuvre par les services.

Ici, l'action publique diminue, la démocratie recule, la cité se replie sur elle.

Nous sommes contre cette modification du règlement qui forcément aboutira à écarter encore davantage ceux qui peuvent penser différemment, représentés par les 6 élus de la minorité .

Ce recul est une erreur car notre volonté de participer, à la place qui est la nôtre, à la réflexion collective et au développement de notre ville est intacte. Nous l'avons exprimé le soir même de l'élection : « Nous aimons trop notre commune pour souhaiter votre échec. »